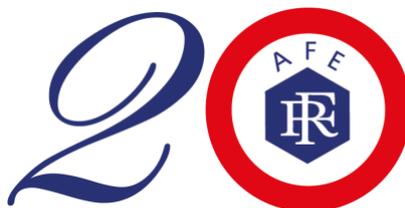


40e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

18 au 22 mars 2024



Rapport de la Commission de la sécurité et des risques sanitaires.

Présidente : Catya Martin

Vice-président : Pierre leducq

MEMBRES DE LA COMMISSION

Baudoin de Marcellus

Luc Dorso

Gerard Senac

Nadia Chaaya

Geraldine Guillermot Peacock

Sandrine Hulot

Alois Gallet

Cécile Lavergne

Thierry Consigny

Remi Vazeille

Minouche Suberville

Avraham Benhaim

Synthèse des travaux de la session de Mars 2024

Notre commission est encore organisée en groupe de travail.

Suite aux changements de membres de notre commission, nous nous sommes adaptés à une nouvelle distribution des rôles.

Durant cette 20ème session les groupes suivants ont contribué à nos travaux.

Groupe Cyber

- AEFÉ Clotilde Fayet, Secrétaire Générale et Sylvie Bonnefoy DSI de l'AEFE.

L'AEFE est très investie sur ces sujets suite à l'attaque cyber de Novembre 2023 qui confirme l'importance de la sécurité des systèmes d'information comme préconisée par l'ANSSI

- Stéphane Vojetta , Député des Français de l'Étranger, sur la Loi Influenceur.

Besoin de communication, de formation et de mise en garde., Besoin de réguler au niveau Européen et Mondial.

Sécurité et Régulation de l'Espace Numérique.

Groupe Risques sanitaires

- Corps médical du CDCS centre de crise et de SOUTIEN.

Florian Cardinaux Chef du centre d'Operations d'urgence et Chadi Jbeiji, médecin au CDCS.

Audition qui aboutit à une résolution compte tenu des besoins de prise en charge psychologique au niveau de nos circonscriptions.

Groupe Risques climatiques/Catastrophes naturelles.

- Formation à l'humanitaire par Thierry Velu, dur Groupe de Secours Catastrophe France.

Formation qui est la réalisation d'une résolution passée en Mars 2022.

Mise en évidence de la valeur de notre réseau des CFDE pour la mise en relation rapide d'ONG avec les Français résidents dans leurs pays respectifs. Chacun d'entre nous peut devenir référent de GSCF.

Groupe Géo Politique

- Conflit Israel Hamas Sénateur Kanner Pessimiste
Retour pessimiste

Suite au pogrom du 7 octobre 2023 la France déplore 42 victimes parmi nos ressortissants ainsi que 3 otages encore détenus aux mains du Hamas.

La guerre qui s'en suit contre le groupe terroriste Hamas a générée des victimes parmi nos concitoyens à Gaza. Mais aucune information disponible sur le nombre exact.

- Situation en Afrique CDFE Stephane Jullien Passionné, Colère, Emotion
Retour d'expérience

Ilotiers : Besoin de faire des simulations régulièrement afin de tester le système

L'importance de la relation avec l'Ambassadeur et le consul qui varie d'un pays à l'autre

Assurance responsabilité civile demandée à chaque CDFE pour justifier ses indemnités montre ses limites.

- Situation en Ukraine CDFE David Franck Emotion, libéré.

Libéré de parler de son vécu,

Aider les Ukrainiens oui, aider les Français de retour d'Ukraine aussi.

Centralisation des contacts multiples venus de France (CDCS)

Augmenter le nombre de chemins d'évacuation.

S'en suivront 3 résolutions qui clôtureront notre rapport.



40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

18 au 22 mars 2024

AUDITION AEFE Cyber-attaque de novembre 2023

Clotide Fayet – Secrétaire générale de l'AEFE

Madeleine Clanet – Secrétaire générale adjointe AEFE

Sylvie Bonnefoy – Cheffe du département des Systèmes d'informations

Vanessa Leglise – Conseillère relations institutionnelles

19 mars 2024

Rapporteurs : Pierre Leducq et Baudouin de Marcellus



La cyber-attaque qui a touché l'AEFE le 5 novembre 2023 a eu un impact majeur sur l'organisation. L'attaque a paralysé les systèmes informatiques de l'AEFE, y compris son application de gestion des bourses scolaires. En conséquence, le versement des bourses scolaires a été retardé pour plusieurs milliers d'élèves.

- Quelles ont été les conséquences de l'attaque informatique sur les systèmes informatiques de l'AEFE ?

- Quels ont été les effets de l'attaque sur les élèves et les parents ?

- L'AEFE a-t-elle été en mesure d'identifier les responsables de l'attaque ?

Sur les mesures de sécurité :

- Quelles sont les mesures spécifiques que l'AEFE a prises pour renforcer la sécurité de ses systèmes informatiques ?

- Comment ces mesures ont-elles été évaluées ?

- L'AEFE prévoit-elle de prendre d'autres mesures pour renforcer la sécurité de ses systèmes informatiques ?

Sur le dialogue avec les parents et les élèves :

- Comment l'AEFE a-t-elle tenu les parents et les élèves informés de la situation ?

- Quels sont les feedbacks des parents et des élèves sur la communication de l'AEFE ?

Sur le dispositif d'aide aux élèves:

- Quel est le dispositif d'aide mis en place par l'AEFE pour les élèves qui ont été impactés par l'attaque ?

- Comment ce dispositif est-il financé ?

- L'AEFE envisage-t-elle de prendre des mesures pour prévenir d'autres attaques informatiques ?

- L'AEFE envisage-t-elle de mettre en place un fonds d'indemnisation pour les victimes de l'attaque ?

Les cybers attaquants se sont introduits en utilisant des codes de connexion d'un client du prestataire d'un logiciel de gestion comptable ELAP, et ont accédé à un dossier contenant des pièces justificatives annexes de l'AEFE.

Le prestataire et le service AEFE du Ministère ont immédiatement désactivé les utilisateurs et coupé les accès. Une cellule de crise s'est mise en place au sein de l'agence pour gérer au mieux cette crise avec les directions concernées, finances, sécurité.

Le prestataire a fourni une déclaration d'incident et un signalement a été fait auprès de l'ANSSI et de la CNIL. Le cyber attaquant a pu être identifié et une enquête est toujours en cours.

Le 15 novembre le service a été rétabli par le prestataire avec toutes les garanties de sécurité. Les données ont été rétablies sans pertes grâce aux sauvegardes du prestataire.

Une note d'information à destination des agents et des établissements a été envoyée afin de communiquer les consignes de précautions et de vigilances à prendre face au vol de ces données.

Une communication a également été faite sur l'inaccessibilité du logiciel de traitement des bourses qui a arrêté le travail d'instruction des dossiers de demandes de bourses scolaires. Les postes consulaires ont été informés du report de la Commission nationale des bourses au mois de janvier. Le service a pu être rétabli après vérifications et contrôles faits.

Les familles d'élèves n'ont pas été impactées sur leurs données personnelles mais sur les délais de paiement des bourses.

Cette attaque a été prise très au sérieux par l'AEFE et a montré la nécessité de poursuivre la protection et accentuer la prévention en matière de données numériques.

Mesures prises pendant et à l'issue

- Demande faite auprès de tous les utilisateurs de changer les mots de passe,
- Mise en place de tests anti-intrusion fait par une société spécialisée en cyber défense, permettant la réouverture des systèmes,
- Audit de sécurité et d'architecture fait par Orange cyber défense pour l'analyse des procédures de l'hébergement,
- Analyse des serveurs en temps réel, contrôle des flux réseau et analyse du comportement au niveau du réseau du prestataire.

Conclusion :

L'AEFE est très investie sur ces sujets et cet événement confirme l'importance de la sécurité des systèmes d'information. Même si les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) n'incluent pas de dispositif spécifique face au risque cyber, l'agence rappelle régulièrement aux établissements les risques et les précautions

à prendre. Des audits cyber avaient été menés en 2018/2019 dans les EGD (Établissement en Gestion Directe).

Elaboration Politique de sécurité des systèmes d'info conforme à celle de l'État, préconisée par l'ANSSI.

Nécessité de poursuivre l'amélioration des systèmes d'information et être attentif de l'utilisation des outils. L'agence travaille à mieux protéger les données mais aussi à utiliser de nouveaux procédés tel que la signature électronique des documents.

Les mesures à prévoir :

- Campagne de prévention
- Tests anti-intrusion réguliers
- Formation spécifique
- Elaboration d'un plan stratégique numérique
- Audit cyber dans les établissements scolaires

Service instructeur : Secrétariat général

Contact de suivi pour l'AFE :
Vanessa Léglise
Conseillère aux relations institutionnelles et référente égalité
vanessa.leglise@diplomatie.gouv.fr

AUDITION DEVANT LA COMMISSION SECURITE DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

CYBERSECURITE

Mardi 19 mars 2024 – 14h

En propos introductifs, la cyberattaque qui s'est déroulée en novembre dernier ne concernait pas les systèmes d'information de l'Agence. Cette dernière a subi les conséquences d'une cyberattaque dirigée contre le système d'information budgétaire et comptable (SIBC) qu'elle utilise édité par la société ELAP,

Les familles et les élèves n'ont pas été impactés par cette cyberattaque, qui a principalement concerné les établissements du réseau et les agents de l'Agence, en France ou à l'étranger.

1. Rappel du déroulé des événements

Au mois de novembre dernier, l'AEFE a subi les conséquences d'une cyberattaque dirigée contre le système d'information budgétaire et comptable (SIBC) édité par la société ELAP ; Il est à noter que la cyberattaque provient non d'une défaillance des systèmes d'information de l'AEFE, mais d'une négligence humaine constatée au sein d'ELAP ayant permis aux cyberattaquants d'atteindre les serveurs de pièces jointes dédiés à l'AEFE, dont l'hébergement est assuré par un prestataire d'ELAP.

Entre le 28 octobre et le 5 novembre 2023, des cyberattaquants sont parvenus à s'introduire sur l'un des serveurs administrés par la société ELAP. La réponse de l'AEFE et de son prestataire a été immédiate, et s'est articulée en plusieurs types d'actions coordonnées.

S'agissant de la sécurisation des serveurs et des données, dès le 6 novembre, la société ELAP finances a désactivé les comptes utilisateurs et administrateurs utilisés pour l'attaque par mesure de précaution, afin de mener une analyse plus poussée avec l'aide d'un prestataire de sécurité, tandis que l'AEFE s'est mise en ordre de marche via la constitution d'une cellule de crise dédiée, regroupant l'ensemble des services concernés et l'organisation de points quotidiens avec ELAP. Parallèlement, les autorités compétentes (RSSI, ANSSI, CNIL, DNPJ) ont été informées dès que l'Agence a eu connaissance de l'attaque. L'accès au service ELAP finances n'a été rétabli qu'après obtention de garanties de sécurité suffisantes le 15 novembre. Il y a donc eu 9 jours d'interruption de services. Une partie des SI de l'AEFE étant hébergée au sein du datacenter du Quai d'Orsay, la DNUM du MEAE a également décidé de bloquer les accès à ces systèmes d'information, le 17 novembre, le temps pour l'Agence d'organiser des tests d'intrusion permettant de garantir leur fiabilité. Par voie de conséquence, l'application de gestion des bourses scolaires SCOLA ayant été rendue inaccessible pendant trois semaines, et la CNB étant initialement prévue les 13 et 14 décembre, cette instance a dû être reportée à la mi-janvier.

Enfin, les mesures de communication ont été particulièrement intenses au cours de la période, aussi bien en direction des services centraux et des personnels du réseau - auxquels l'information a été donnée dès confirmation de la publication des documents sur le darkweb - , que des postes diplomatiques (envoi d'une NDI dédiée), et finalement du grand public via le site internet de l'Agence. Des efforts particuliers de transparence ont été déployés via l'organisation de webinaires visant à communiquer auprès des personnels de l'AEFE concernant les risques potentiels engendrés par la fuite de données et les comportements de précaution à adopter.

2. Nature de l'attaque et des données ayant fait l'objet de la fuite de données :

L'attaque a été opérée via un rançongiciel, rendant indisponible l'application ELAP finances, avec menace de publication des documents exfiltrés.

La plainte de l'AEFE est suivie par les services de la Sous-Direction de la Lutte contre la Cybercriminalité de Direction Nationale de la Police Judiciaire (DNPJ) .

Les données à caractère personnel ayant pu être exfiltrées sont de différentes nature, telles que des copies de pièces d'identités ou des coordonnées bancaires.

3. Mesures de sécurisation déployées par l'agence et le prestataire du SIBC ELAP

- **AEFE**

Outre la notification très rapide des autorités intéressées, rappelée *supra* (MEAE, CNIL et ANSSI), l'AEFE a engagé très rapidement des mesures de sécurisation de ses systèmes d'information, de communication et de sensibilisation des personnels aux réflexes de sécurité à adopter dans le contexte. Ainsi :

- Plusieurs communications ont été faites vis-à-vis des personnels des services centraux, personnels détachés dans le réseau, des établissements, et des consignes de précaution ont été rappelées ;

- Des webinaires à destination des référents RGPD du réseau ont été organisés par le DPD dès la communication de l'information à l'ensemble des personnels, de manière à accompagner les publics potentiellement impactés par la fuite de données ;
- Des webinaires ont également été organisés dans les services centraux avec le même objectif.

Il est à noter qu'une campagne de prévention aux tentatives d'hameçonnage à destination des personnels de l'Agence était initialement prévue en fin d'année par le DSI.

Concernant le SI ELAP Finances, l'AEFE a exigé que le fournisseur ELAP contraigne tous les utilisateurs du siège et du réseau à modifier leur mot de passe lors du rétablissement du service.

En matière de sécurisation de ses propres systèmes d'information enfin, l'AEFE a fait procéder à des tests d'intrusion sur les applications hébergées au sein du Datacenter du Quai d'Orsay. La société Wavestone a procédé à ces tests et a fourni un rapport détaillé à l'Agence. Aucune vulnérabilité critique n'a été détectée.

- **ELAP**

De son côté, le prestataire ELAP a diligenté un certain nombre d'actions immédiates de surveillance (tests d'intrusion, audits, etc.) et de sécurisation supplémentaire de son infrastructure.

3. Un retex positif de la gestion de crise deux mois après l'attaque, malgré l'identification de points d'amélioration

Un RETEX de cette gestion de crise a été organisé en interne, durant lequel nous avons pu tirer quelques enseignements :

- **Des conséquences moindres qu'initialement anticipé**

A ce jour, seules 15 demandes de droits relatives aux documents contenant des données personnelles sont à signaler au niveau des services centraux, incluant une potentielle plainte d'un personnel auprès de la CNIL, sans suites à ce jour.

Les demandes de droits pour les EGD (très peu nombreuses) ont été traitées en interne au sein des établissements, où les référents RGPD ont appliqué la réglementation et répondu aux différentes demandes. Une demande en particulier a supposé un état des lieux de l'ensemble des données détenues par l'agence.

Toutes les demandes ont donné lieu à une réponse dans les délais impartis par la CNIL de la part du DPD.

- **Une réactivité à souligner**

- Une mobilisation forte des services à saluer, et une coordination des équipes ayant fortement contribué à l'efficacité de la réponse à la crise
- Une communication coordonnée avec le prestataire ELAP

- En termes de réactivité, la rapidité des démarches est à souligner (dépôt de plainte auprès de la police, déclaration à la CNIL et signalement auprès de l'ANSSI)

- **Des points d'amélioration identifiés**

- En dépit d'une coordination étroite des équipes confrontées pour la première fois à ce type de situation, il apparaît nécessaire de formaliser davantage la réponse aux crises cyber à travers l'élaboration d'une procédure et la mobilisation d'une cellule de crise cyber dédiée ;
- La communication avec le ministère de tutelle s'est avérée complexe au regard de la multiplicité des points d'entrée (DNUM, DICOM, DPO), et suppose la définition d'un processus mieux cadré ; une réunion est programmée à cet effet.

Cet évènement est venu, s'il le fallait, confirmer l'importance de la sécurité des systèmes d'information. L'AEFE est déjà très investie sur le sujet et a déployé une politique des systèmes d'information conforme à celle de l'Etat, en lien avec la DNUM du Ministère et prévoit de poursuivre le renforcement de la sécurité de ses systèmes d'information.



40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
18 au 22 mars 2024

Audition du député Stéphane Vojetta sur la protection numérique vis-à-vis des influenceurs

20 mars 2024

Rapporteurs : Pierre Leducq et Baudouin de Marcellus

La commission de la sécurité et des risques sanitaires a invité la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires à se joindre à cette audition.

Il s'agit d'une loi transversale, qui prend en compte le fait d'être français à l'étranger et/ou de pratiquer une activité depuis l'étranger.

L'action du député s'inscrit dans sa démarche de vouloir protéger les enfants face aux risques numériques, sujet qui préoccupe l'ensemble des familles. Cela fait suite également aux remontés de victimes d'achats frauduleux, de recommandations frauduleuses, en particulier de produits esthétiques dangereux pour la santé.

Il y avait un flou juridique sur ces sujets et des parlementaires, de manière transpartisanne, ont souhaité travailler sur le sujet.

Diagnostic : les influenceurs sont des canaux de publicités de plus en plus importants et avec des flux financiers énormes.

- Canal publicitaire très efficace et rentable,
- Retour sur investissement plus élevé qu'une publicité classique,
- Forte relation de confiance entre l'influenceur et son public qui lui est déjà conquis.

Plusieurs problèmes qui se posent.

- Problème de sincérité par rapport à la publicité traditionnelle. Avec les influenceurs le doute existe sur la sincérité de l'influenceur si le caractère de la publicité n'est pas mis en avant sur la vidéo ou l'image,
- Comment imposer une obligation de confiance sur les contenus et les images transmises, avec pour objectif de protéger les audiences les plus fragiles,
- La transmission de valeurs « nocives » banalisées sur les réseaux sociaux : l'apparence physique et la beauté physique comme critères d'appréciation et l'argent facile plutôt que le travail, l'effort et le mérite. Les domaines les plus dangereux pour les jeunes publics sont les soins esthétiques et les paris en ligne ou les investissements à risques.

Comment protéger le public face aux contenus numérique.

La régulation des contenus des réseaux sociaux fait face à un obstacle important : **la liberté d'expression**. La loi ne touche pas à cette liberté, mais définit une nouvelle règle spécifique à l'influence commerciale sans condition géographique.

Le texte reprend donc le code de la consommation et peut s'appliquer à tous les acteurs qui agissent sur le marché français quel que soit leur lieu d'influence et permet également que toutes les réglementations sur la publicité et la promotion commerciale, s'appliquent aussi aux influences commerciales.

Le texte ajoute également une co-responsabilité civile entre l'influenceur et le producteur. Les influenceurs hors-Europe, doivent avoir un contact sur le territoire français et une assurance de responsabilité civile.

Outils et mesures pour mieux se protéger face aux contenus numériques :

- Cellule dédiée de 15 personnes à la répression des fraudes sur l'influence commerciale.
- Plateforme de signalement : <https://signal.conso.gouv.fr>
- Les plateformes numériques mettent à disposition des procédures de signalements pour dénoncer les contenus.
- Nécessité d'une réglementation plus globale, européenne ou mondiale,
- Organiser un « Yalta » du numérique.

- Mise en place de mesures de dissuasion tel que le blocage ou peine de bannissement d'un site en cas de signalement, ou possibilité de condamnation des influenceurs en cas de retour en France
- Obligation de diffusion d'un message avec adjonction d'astreinte,
- S'appuyer et généraliser dans l'ensemble de nos établissements scolaire Français à l'étranger, de la prévention pour un usage d'internet vigilant faite dans les établissements scolaires via le Permis Internet proposé par la gendarmerie et la police nationales.

Comment bloquer et sécuriser les sites interdits aux mineurs.

- L'éducation via les familles,
- Campagnes de prévention,
- Mise en place d'outils contraignants pour limiter les accès en fonction de l'âge, soit au niveau : des plateformes, des créateurs, des producteurs, des fabricants ou des opérateurs télécom. Le blocage au niveau des opérateurs télécom serait la meilleure solution pour mettre en place une limite sur l'âge, de la même manière qu'il existe des limites pour les mineurs sur l'alcool, les jeux d'argent.

40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
18 au 22 mars 2024



Equipe Médicale du Centre de Crise et de Soutien



Commission de Sécurité et Risques Sanitaires

Rapporteur: Sandrine Hulot



40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER 18 au 22 mars 2024

CDCS: Créé en 2008 à l'initiative de Bernard Kouchner, alors ministre des affaires étrangères.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/le-centre-de-crise-et-de-soutien/>

Vidéo de **Philippe LALIOT, Directeur du CDCS**

<https://www.youtube.com/watch?v=b9KHSK9G8hI>

Retour sur 15 ans d'engagement du Centre de Crise

Le CDCS a **deux missions principales** :

- **La sécurité des Français, où qu'ils se trouvent à l'étranger**
- **La coordination des urgences humanitaires partout dans le monde.**



40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER 18 au 22 mars 2024

QUI sont-ils?

Le CDCS compte plus d'une centaine d'agents au profil très divers : **équipe multidisciplinaire** qui comptent des

- Médecins,
- Pompiers,
- Spécialistes de l'humanitaire,
- Diplomates,
- Magistrats,
- Gendarmes,
- Cartographes,
- Logisticiens et comptables notamment.

Ils jouent un rôle pivot dans la **gestion de crise à l'étranger**.

Equipe médicale du Centre de Crise et de Soutien, ont été auditionnés :

Dr. **Chadi JBEILI**, Conseiller médical au CDCS

Et **Florian CARDINAUX**, Chef du Centre des opérations d'urgence au CDCS.



40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER 18 au 22 mars 2024

Catastrophes Naturelles

2010 séisme en Haïti
2023 en Turquie,
en Syrie
au Maroc,
Inondations en Lybie

Catastrophes nucléaires

2011 Fukushima,
Japon

Catastrophes aériennes

2019
Ethiopia Airlines

Crise Sanitaire Maladie émergente-Pandémie

Covid 19
Janvier-Juillet 2020

Le CDCS a aidé plus de 370 000
Français à revenir en France

Crises politiques

Evacuations
de près de 1000 personnes
au Soudan

Plus de 1200 personnes au Niger
en coordination avec le ministère
des armées

Aide aux populations
arméniennes déplacées

Guerre en Ukraine

Aide à nos
ressortissants
français + soutien aux
ONG sur place

Conflit au Proche Orient

Différentes Situations de Crises



40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER 18 au 22 mars 2024

Equipe médicale du CDCS

Le pôle médical du centre de crise compte **4 médecins, un infirmier et une psychologue.**

ont des **profils d'urgentistes**
peuvent avoir du renfort de spécialistes
mais leur **cœur d'activité reste les situations d'urgence.**

- **Rôle dans les rapatriements sanitaires /évacuations**
- **Rôle dans le soutien psychologique même à distance**
- **Rôle dans l'aide humanitaire**
- **Rôle dans la formation de la réserve sanitaire**

Limitations

- Les médecins du CDCS restent des civiles et agissent là où ils peuvent agir donc pas en zone rouge. La logique n'est pas de les projeter au cœur de la guerre. Il y a des médecins militaires pour ça.
- Aide psychologique dans le cadre de violences domestiques-violences sexuelles sur mineurs.



40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER 18 au 22 mars 2024

Conflit au Proche Orient

Evacuation-Rapatriements

Suite aux massacres du 7 Octobre 2023 par le Hamas, le CDCS a organisé 15 vols spéciaux au départ de Tel Aviv.

Evacuation de 3400 Français et ayant droits, en coordination avec les postes consulaires à Jerusalem, en Israel et Egypte.

Depuis le 7 octobre environ 240 personnes sorties de Gaza. 90% des français, familles de français, agents, et familles d'agent qui se trouvaient dans Gaza.

Aide humanitaire

Acheminement de plus de 1000 tonnes de fret d'urgence dans la bande de Gaza au profit des populations civiles de Gaza depuis fin Octobre.



40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER 18 au 22 mars 2024

Violences domestiques-violences sexuelles sur mineurs:

Rôle du consulat/ambassade et soutien des professionnels du réseau local.

Sur les sites internet des consulats et ambassades figure la liste des notoriétés médicales.

Besoin d'y inclure les coordonnées de psychologues francophones.

Le 116 006

Vous ou un proche êtes victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques, au sein de la famille ou en dehors, d'un accident de la route, d'un vol ou d'une escroquerie, ou de n'importe quel autre fait qui vous a porté préjudice...

Composez le numéro national
d'Aide aux Victimes, 7j/7 ou par mail



<https://www.france-victimes.fr/>

Pour les Français à/de l'étranger
+33 (0)1-80-52-33-76



40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER 18 au 22 mars 2024

Aide humanitaire

Pour mener ses actions, le CDCS compte sur de nombreuses ONG.
En 2023, il a soutenu à hauteur de 240 millions d'Euros près de 250 projets humanitaires.

Rôle dans la formation de la réserve sanitaire

- Vivier de professionnels de santé tout profil (médecin, infirmier, sage-femme, pédiatre...)
- qui peuvent être appelés en renfort, principalement en France (ex : renfort à l'hôpital de Mayotte) à la demande des agences régionales de santé, et à l'étranger (aide médicale d'urgence humanitaire, médecine de masse).
- Près de 200 personnes sont en cours de formation, avec comme objectif d'aller en renfort à l'étranger que ce soit au service des Français de l'étranger dans le cadre d'une crise ou d'une intervention de la France (sanitaire).
- La formation de la réserve sanitaire dépend de « Santé publique France », qui dépend de la Direction Générale de la Santé.



40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER 18 au 22 mars 2024

RESOLUTION COMMISSION/N°/03.2024

Objet : Liste des notoriétés dans les Postes

VU

La circulaire n° 2005-100 /FAE/SFE/AC du 1er mars 2005 relative aux médecins, avocats et autres personnes extérieures au service public consulaire qui définit les modalités de désignation et d'exercice des attributions des médecins auxquels le chef de poste consulaire a recours dans le cadre de sa mission ou afin d'informer le public.

CONSIDÉRANT

Le contexte actuel de crise dans le monde affectant psychologiquement nos compatriotes présents dans les zones concernées.

Que les besoins de prise en charge psychologique sont en augmentation au sein des communautés françaises à l'étranger

Que tous les Postes diplomatiques ne disposent pas d'un référent psychologue francophone

DEMANDE

Que les Postes s'assurent de faire figurer, sur la liste des notoriétés publiée sur le site internet des Postes, un ou plusieurs psychologues.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Rapport sur la formation « Catastrophes naturelles, une approche humanitaire »



*19 mars 2024
40^{ème} session*

- **Résolution SEC/N°003/03.2023** : Formation des élus de l'AFE sur les acteurs humanitaires lors des catastrophes naturelles et humaines.
- Formation dispensée par le **Groupe Secours Catastrophe Français (GSCF)** - ONG indépendante de pompiers secouristes qui fonctionne grâce aux dons et fonds de dotation.
Voir rapport V. p.24 de la commission Sécurité et Risques sanitaires - 38^{ème} session, mars 2023
- 2 représentants : **M. Thierry Velu** – Président et Fondateur du GSCF
M. Gentil de Passos
- Formation **ouverte à tous les Conseillers AFE**
- 15 participants



**GROUPE DE
SECOURS
CATASTROPHE
FRANCAIS**

Préambule

On parle de **catastrophe naturelle** lorsque l'homme, les infrastructures, le patrimoine naturel et culturel, sont touchés alors qu'on parlera plutôt de **phénomène naturel** pour un évènement qui, souvent parce qu'il se passe loin des zones habitées, n'affectera pas l'homme.

Le nombre de catastrophes naturelles annuelles a plus que **doublé au cours des 40 dernières années**.

Les **changements climatiques** exacerbent les phénomènes naturels et accroissent donc le risque de catastrophes. Ces phénomènes sont plus fréquents et plus violents qu'auparavant.

Le **continent le plus touché** par les catastrophes naturelles est l'**Asie** qui compte le plus grand nombre de désastres et de victimes. Le pays le plus touché est **les Philippines** par son manque de capacité à faire face suivi de l'Inde et l'Indonésie. Puis viennent dans le classement la Colombie et le Mexique sur le continent sud-américain. Ce classement se base sur le **WRI = World Risk Index**.

A titre d'exemple, en 2022, les **catastrophes naturelles les plus meurtrières** ont été de loin les canicules (environ 16.000 morts) en Europe, la sécheresse en Ouganda, les inondations en Inde et Pakistan responsables de la mort d'environ 1000 à 2000 morts.

Nous sommes voués à avoir besoin de plus en plus d'aide humanitaire, et dans des zones du monde qui n'en avaient pas forcément besoin jusqu'ici.

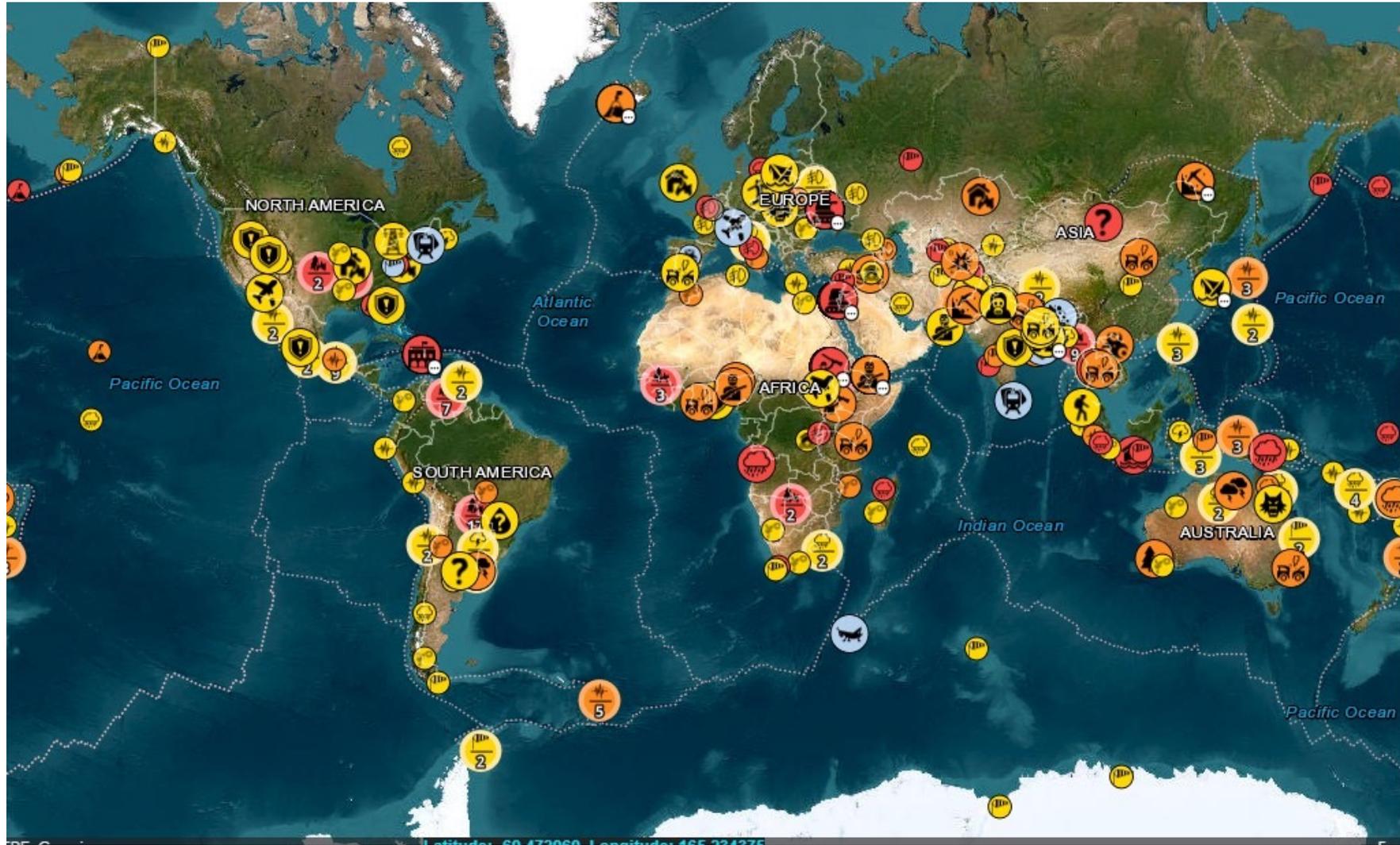
Contenu de la formation

Les intervenants du GSCF nous ont rappelé quels sont les **mécanismes déclenchés par l'ONG lors d'une catastrophe naturelle**. Par exemple : la mise à disposition de matériel, du transport par avion, de ressources humaines et le déroulement de leurs actions sur place.

Ils nous ont également exposé les **réalités du terrain** concernant la logistique, la géopolitique (ex. lorsque la demande d'aide internationale se fait attendre) et l'impact psychologique d'une catastrophe sur les victimes et leur proches. La formation de leurs équipes comprend également une **préparation intense et approfondie** pour s'assurer de la capacité des secouristes à supporter, physiquement et psychologiquement, les conditions les plus difficiles une fois sur place.

Des **outils** nous ont été présentés comme la **cartographie mondiale des catastrophes en temps réel** et le **tableau d'évaluation des risques** (voir page suivante).

<https://rsoe-edis.org/eventMap>



Un outil simple d'analyse des risques

Catastrophe	A Danger	B Vulnérabilité	C Probabilité	D Historique	Risque total (A+B+C+D)
Tremblement de terre	1	3	1	1	6
Sécheresse					
Situation d'urgence civile					
Inondation					
Cyclone					
Tempête					
Tempête de neige					
Déversement chimique					
Biologique					
Tornade					
Raz-de-marée					
Coulée de boue					
Transport					

Notre rôle de Conseiller des Français de l'étranger

En tant que **conseillers des Français de l'étranger**, nous sommes bien souvent installés depuis de nombreuses années dans nos pays d'adoption, avec une connaissance du fonctionnement des secours locaux et des infrastructures. Nous avons la possibilité de nous porter volontaires en tant que **référénts locaux** auprès des ONG.

En communiquant des informations cruciales lors de crises, nous pouvons **contribuer à simplifier les interventions des ONG** arrivant sur place, et potentiellement **sauver plus de vies**.

Un **questionnaire à l'attention de tous les conseillers des Français de l'étranger**, permettant d'être **recensé comme référent local**, va être envoyé par la commission Sécurité et Risques sanitaires très prochainement. **Merci de relayer dans vos réseaux**.

Conclusion

Il est important de **travailler en amont** afin d'être préparé **avant que la crise ne survienne**.

« Quand la catastrophe survient, il est trop tard, et la préparation reste un élément déterminant pour sauver le maximum de vies » M. Thierry Velu, GSCF <https://www.gscf.fr/>



On parle de l'AFE !



Groupe Secours
Catastrophe Français

FAIRE

DÉCOUVRIR LE GSCF ▾ AGIR AVEC LE GSCF ▾ TOUTES LES ACTUALITÉS ▾ ESPACE DONATEURS

NEWSFLASH

UKRAINE : DEUX ANS DE CONFLIT, NE LES OUBLIONS PAS 25 février 2024



ACTUALITÉS GSCF

Information et formation auprès de l'Assemblée des Français de l'étranger

20 MARS 2024



GSCF



Accueil > TOUTES LES ACTUALITÉS > ACTUALITÉS GSCF

Information et formation auprès de l'Assemblée des Français de l'étranger

20 mars 2024 dans ACTUALITÉS GSCF, LA UNE



Dans le cadre de la 40e session en mars 2024, qui a réuni l'Assemblée des Français de l'étranger, le GSCF, représenté par son président [Thierry VELLU](#), et [Gentil DEPASSOS](#), a rencontré le groupe de travail sur les catastrophes naturelles et les risques climatiques au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Cet échange a permis de réaliser une formation dans le domaine humanitaire lié aux catastrophes naturelles ou humaines, ainsi que de répondre à de nombreuses questions et préoccupations. Le GSCF réaffirme son attachement au développement d'actions préventives, en particulier en Amont, afin de se préparer au risque lié à tout phénomène naturel ou humain.

Ce dialogue constructif débouchera dans les prochaines semaines sur d'éventuels partenariats et la mise en place d'actions à l'échelle internationale, incluant la possibilité d'organiser de nombreuses formations dans différents pays. Comme le souligne [Thierry Vellu](#), président du Groupe de Secours Catastrophe Français, « quand la catastrophe survient, il est trop tard, et la préparation reste un élément déterminant pour sauver le maximum de vies ». Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes lors de cette réunion.

Rapport : 3^{ème} Audition
Sénateur Patrick Kanner

Audition du 20 mars 2024, 09:00

Rapporteurs : Aloïs Gallet, Géraldine Guillemot-Peacock, Cécile Lavergne

Le président du Sénat, Gérard Larcher, a été accompagné de six présidents de groupe parlementaires lors de son déplacement en Israël et dans les Territoires palestiniens, du 19 au 22 décembre 2023. La commission Sécurité et Risques Sanitaires a auditionné le Sénateur Patrick Kanner en sa qualité de membre de la délégation sénatoriale ayant participé à la visite en Israël et Territoires palestiniens organisée à l'initiative du Président du Sénat Gérard Larcher.

Introduction

Il a été demandé au Sénateur de répondre aux questions préliminaires suivantes :

- Quels étaient les principaux objectifs de votre déplacement ?
- Comment voyez-vous la situation actuelle au Moyen-Orient ?
- Quelle est la position de la France sur le conflit israélo-palestinien ?
- La communauté française en Israël et dans les territoires Palestiniens a payé un lourd tribut en termes de victimes et d'otages. Que pouvez-vous dire sur la situation des *otages et comment la France apporte-elle son soutien aux familles des victimes ?*"

Le sénateur nous a partagé avoir une sensibilité personnelle sur ces questions et cette région. Il avoue être sorti du voyage de décembre avec un sentiment de désespoir sur la capacité à trouver une solution politique. Il dit avoir une pensée pour les 42 français décédés et les 3 français retenus en otage.

- D'après ses informations, le Sénateur indique que sur les 130 otages retenus, au moins 1/3 d'entre eux seraient fort probablement décédés. 42 otages ont été libérés à ce jour.
- Sur les attaques du 7 octobre. Le sénateur insiste sur le fait qu' « *il s'agit d'un véritable traumatisme pour les israéliens qui a laissé des traces. Ces attaques ont été vécues comme une profonde humiliation* » d'autant que de nombreuses victimes parmi les 1200 tuées étaient plutôt classées comme « pacifistes ».

Liste des rencontres :

- avec le chef de l'opposition israélienne.
- avec la communauté chrétienne : le patriarche, M Pizzabalam et des prêtres de Gaza.

- avec le président de la Knesset (parlement), qui dans son discours « *ne fait aucune distinction entre la partie militaire et la partie politique du Hamas.* »
- avec le ministre de la sécurité et le président de l'autorité palestinienne. Suite à cette rencontre, Benjamin Netanyahu aurait refusé de rencontrer la délégation de sénateurs.
- Le voyage s'est conclu par la visite d'un kibboutz ayant subi une attaque.
- Gérard Larcher a rappelé la position de la France : une solution à deux États avec une frontière sécurisée pour les deux États.

Remarques du Sénateur :

- « *La politique menée par le Gouvernement israélien est une politique dangereuse.* »
- « *La prise d'otage (240 otages) du 7 octobre a été très grave car elle a mis à jour les défaillances de la sécurité Israélienne à protéger ses ressortissants. L'attaque a été vécue comme une humiliation par les populations.* »
- Le sénateur revient sur le 7 octobre, et précise qu'il y a eu 3 vagues d'attaque.
 - Par des soldats du Hamas armés
 - Par des soldats du Jihad islamique
 - Par des civils Palestiniens venus faire du pillage

Il précise que l'intervention militaire Israélienne s'est fait attendre jusqu'à deux jours après les attaques.

- Selon le sénateur, la situation semble sans issue. La reconnaissance de l'état Palestinien est nécessaire mais pour cela il faut un peuple, des frontières et une autorité politique. Cette autorité politique n'existe pas aujourd'hui.
- « *La gestion des otages est notamment très contestée localement par les populations israéliennes. Côté Palestinien, Mahmoud Abbas (chef de l'autorité palestinienne) est également contesté, ainsi que le Hamas pour avoir entraîné les civils dans une « guerre atroce ».*
- « *Un point positif réside auprès des autres états arabes inclus dans les accords d'Abraham. Ces états ne veulent pas de désordre dans la région.* » Ils ont de grands projets de développement. Dans ce contexte, Israël apparait comme la Start Up nation. Dans ce contexte toujours, certains rêvent d'une autorité palestinienne démocratique et fréquentable.



Questions des membres de la commission

- 1- Quelles sont les informations dont vous disposez sur les français concernés dans la zone ? Quel suivi est assuré pour les victimes des bombardements ? Avons-nous l'information sur le nombre de victimes françaises des bombardements en réponse au 7 octobre ?**

Le bilan connu pour les compatriotes français s'élève à 42 décès lors des attaques du 7 octobre, et 3 franco-israéliens toujours retenus en otages. Les chiffres sur les français tués ou encore bloqués dans la bande de Gaza ne sont pas connus.

Le sénateur s'est engagé à demander des informations complémentaires au Quai d'Orsay sur la situation précise des franco-palestiniens. A l'issue de l'audition, le sénateur a écrit au Ministre Ségourné demandant des informations sur le nombre, les conditions de vie et les conditions sanitaires des franco-palestiniens bloqués dans la bande de Gaza (CF PJ).

Le sénateur a précisé que l'armée israélienne est une armée de réservistes avec des jeunes appelés du monde entier, estimé à 300.000 personnes au moment fort de la guerre.

- 2- Une question a été posée au Sénateur sur les failles des renseignements israéliens**

Selon le Sénateur, *« il faut qu'une commission parlementaire d'enquête soit constituée. Cette commission va surement révéler des failles dans le système de sécurité alors même qu'Israël étaient informée des menaces. »*

« Il est certain que le délai de réaction de l'armée Israélienne a révélé une désorganisation « inimaginable » dans un pays que l'on pensait infallible ». Pour le Sénateur, la transformation du système de renseignements qui a été modernisés pour devenir électronique est un point d'attention.

- 3- Comment percevez-vous la position de la France pour laisser passer les convois humanitaires ?**

Le Sénateur affirme que la France agit auprès des autorités israéliennes pour fluidifier les couloirs humanitaires. La situation s'améliore sur le plan de la nourriture mais elle reste dramatique sur le plan sanitaire et médical. Selon le Sénateur, Israël ne cèdera que sous la pression des États-Unis.

- 4- Dans le contexte de l'ordonnance de la Cour internationale de justice au sujet du risque de génocide et des obligations incombant à Israël envers les populations de Gaza, quelle**

est votre regard sur la situation des franco-israélien qui partent rejoindre l'armée Israélienne ?

Pour le Sénateur, des démarches judiciaires vont être engagées contre Israël. *« Je souhaite que toute la transparence soit faite et que les responsables politiques et militaires rendent des comptes dans le cadre de l'état de droit. Il appartiendra aux autorités israéliennes de répondre aux mises en accusation. »*

5- Pensez-vous que la France a une communication suffisamment claire pour obtenir un cessez-le-feu au bénéfice des populations civiles de Gaza ?

Le Sénateur indique que *« la position du Gouvernement français s'est d'abord exprimée au travers de l'intervention du Président de la République lorsqu'il s'est rendu sur place après le 7 octobre. »*

« Aujourd'hui la politique française a retrouvé un équilibre basé sur le droit international et sur la position de la France qui a toujours été la même en soutenant deux états souverains, des frontières sécurisées, mais pas un état binational. »

Pour le Sénateur, la situation actuelle implique de reconnaître qu'il y a deux peuples qui ont une légitimité reconnue sur un même ensemble de territoires. Depuis 1995 la situation n'a fait que se dégrader avec des deux côtés la montée en puissance d'une forme d'extrémisme.

Paris, le 20 mars 2024



Monsieur Stéphane Séjourné
Ministre de l'Europe et
des Affaires étrangères
37, quai d'Orsay
75007 PARIS

PATRICK KANNER

PRESIDENT

GROUPE SOCIALISTE
ÉCOLOGISTE ET
REPUBLICAIN

SENATEUR DU NORD

ANCIEN MINISTRE

ch Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur ce jour d'être auditionné par la commission « sécurité » de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) dans le cadre de leur assemblée générale annuelle.

Cette audition a porté sur un retour d'informations lié à mon déplacement avec Monsieur Gérard Larcher en Israël et en Cisjordanie qui s'est déroulé du 20 au 22 décembre 2023.

Je me permets de vous interroger sur une demande de la commission concernant la situation des franco-palestiniens, aujourd'hui bloqués dans la bande de Gaza. Avez-vous des informations sur leur nombre ainsi que sur leurs conditions de vie, en particulier sur le plan sanitaire ?

Ces informations que vous voudrez bien me faire parvenir seront transmises aux membres de la commission par mes soins ou par les vôtres directement, si vous le souhaitez.

Je vous remercie de la bienveillante attention que vous réserverez à la présente requête en espérant qu'il vous sera possible d'y répondre.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.


Patrick KANNER

40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

18 au 22 mars 2024



Rapport sur les retours d'expériences des conseillers des Français de l'étranger au Niger et en Ukraine.

Co-rapporteurs : Nadia CHAAYA et Thierry CONSIGNY



La commission Sécurité a souhaité auditionner de nouveau Messieurs Stéphane Jullien, conseiller des Français au Niger et David Franck, conseiller des Français en Ukraine, afin d'utiliser leurs expériences pour améliorer le dispositif de sécurité en cas de crise sécuritaire.

Contexte

Cette nouvelle audition de Stéphane Jullien avait pour finalité de l'entendre sur son évacuation vers la France et la continuité de son mandat en dehors du Niger.

L'expérience du conseiller peut être utile afin d'analyser et anticiper les mesures liées à ce type de situation particulièrement en Afrique, avec des crises au Burkina Faso ou encore au Mali.

Stéphane Jullien a fait part d'un bon contact avec le consul de France. Etant lui-même chef d'un des sept îlots, il était en communication étroite avec la communauté française et a participé à l'évacuation de 900 compatriotes vers la France.

Néanmoins, l'élu a regretté que les chefs d'îlots n'aient pas été associés aux exercices de sécurité ainsi que l'absence de réunions dédiées. Monsieur Jullien a également souligné l'absence d'information à destination des Français.

La consigne d'évacuation vers l'aéroport du consulat n'a pas été faite selon le plan de sécurité, selon Monsieur Jullien. Lui-même était informé, en tant que chef d'îlot, par radio (fréquence FM) par l'ambassade.

Stéphane Jullien a ensuite rappelé le déroulement de son incarcération. Il travaillait pour l'ambassade pour des déménagements. À ce titre, il a récupéré des uniformes militaires. Il a tout d'abord été entendu comme témoin, tandis que trois de ses employés étaient incarcérés. À la suite de son audition, qui a duré 7 heures, il a à son tour été retenu en détention. Son entreprise a fait l'objet d'une perquisition.

Le ministre des Affaires étrangères est intervenu en raison de son mandat électif.

Son incarcération, avec ses trois employés, s'est faite dans des conditions de droit commun, au milieu de criminels, sans qu'aucune sécurité ne lui soit assurée. Les visites du personnel diplomatique étaient interdites.

Il a menacé de faire une grève de la faim, a été visité par un psychologue envoyé par les autorités. Monsieur Jullien estime avoir pu être libéré au bout de 10 jours en raison des craintes des autorités pour son état.

Lorsqu'il a été libéré, aucune explication ne lui a été fournie. Il a été conduit à l'ambassade où il est resté quelques jours. Il en est ensuite parti, sans escorte, puis ramené pour sa sécurité.

Monsieur Jullien n'a pas pu quitter le Niger en même temps que l'ambassadeur, mais est aujourd'hui de retour en France, en règle avec les autorités du Niger.

Il a décrit des conditions de retour difficiles, ayant quitté le territoire sans avoir pu rentrer chez lui et donc sans avoir pu emporter des biens personnels. À l'arrivée en France, il a été accueilli par le collaborateur du ministre mais n'a pas été débriefé par des services.

Il a été pris en charge par France Horizons pour la première semaine, où il a été hébergé dans un hôtel à côté de l'aéroport.

L'assurance qui doit couvrir les risques encourus pendant le mandat n'a pris en charge que les frais d'avocat, hors taxes.

L'ambassade de France est aujourd'hui fermée, ne subsiste qu'un attaché de défense. Des Français sont actuellement au Togo et ne savent pas quoi faire.

Monsieur Stéphane Jullien a appelé à revoir la communication entre les postes et les élus en cas de crise. Il estime que la possession d'un passeport de service aurait peut être pu lui éviter l'incarcération. L'assistance à l'arrivée en France doit être renforcée.

Contexte

Cette nouvelle audition de David Franck, conseiller des Français en Ukraine, avait pour objet de faire le point sur la situation de la communauté française en Ukraine.

Il a souligné ne pas être associé au plan de sécurité de l'ambassade et a donné l'exemple de pastilles d'iode, qui n'ont pas été distribuées aux Français suite au refus du conseiller sécurité. Elles ont donc été trouvées dans le commerce et distribuées par ses soins.

David Franck a relevé que lorsque le centre de crise et de sécurité a contacté les Français par téléphone, plusieurs numéros avaient été utilisés pour le contacter et que l'absence d'un numéro unique ne permettait pas de rappeler efficacement un interlocuteur. La centralisation des appels serait précieuse.

Les consignes données (au départ, de faire des stocks d'eau, puis de partir d'Ukraine) se sont rapidement contredites.

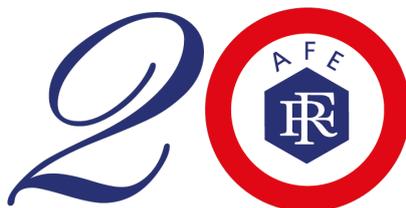
Il a rappelé que les Ukrainiens ont été davantage accueillis lors de leur arrivée en France. On ne peut être réfugié en son propre pays : les Français n'ont pas eu accès aux aides déployées. France Horizons n'a pas été impliqué, a fortiori puisqu'il n'y a pas eu d'évacuation organisée à proprement parler.

Après avoir été déplacé dans une ville plus à l'ouest, l'ambassade de France est revenue à Kiyv et fonctionne aujourd'hui normalement. 600 Français vivent en Ukraine. Le lycée Anne de Kiev (AEFE) accueille 120 élèves, dont 10 Français. L'écu pense que les effectifs augmenteront à la prochaine rentrée, à 150 élèves.

Dans la capitale, on vit au rythme des alertes constante, même si sa situation géographique la met plus à l'abri des tirs de missiles. Odessa, en partie construite par des Français, est aujourd'hui très attaquée. Peu de Français y sont encore. Il n'y a plus de cellule de crise au CDCS, il est également difficile de joindre les personnels de l'ambassade.

Monsieur David Franck estime nécessaire de développer un contact direct avec France Horizons et interroge sur le dispositif prévu pour les Français en cas d'évacuation. Il remarque que des voies d'évacuation supplémentaires auraient été précieuses lors du début de l'invasion russe. Il appelle à ce qu'il y ait un unique numéro de téléphone du CDCS en cas de crise. Il appelle également à un passage facilité aux frontières.

40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
18 au 22 mars 2024



RESOLUTION : 3 COMMISSION/N°/03.2024

Objet : Passeport de service

CONSIDÉRANT

la recrudescence des risques dans de nombreux pays ;

le retour d'expériences de CDFE, élus dans des pays à risques (Niger, Ukraine, ...)

l'évolution parfois extrêmement rapide de la situation sécuritaire dans des pays jusqu'alors considérés comme sûrs ;

le coût des visas pour certains conseillers des français de l'étranger pour se rendre aux conseils consulaires ou aux réunions du comité de Sécurité, en dehors de leur pays de résidence

que les Conseillers au Conseil supérieur des Français de l'étranger disposaient d'un passeport de service jusqu'en 2014

DEMANDE

Qu'à l'appréciation du Ministère des affaires étrangères, soit délivré un passeport de service, aux conseillers des Français de l'étranger qui en feraient une demande.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en Séance
UNANIMITE	X	

Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
18 au 22 mars 2024



RESOLUTION : 1 COMMISSION/N°/03.2024

Objet : Protection des conseillers des Français de l'étranger

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

CONSIDERANT

Qu'une proposition de loi, en cours d'examen au Parlement, prévoit de renforcer la protection des élus qui font régulièrement l'objet de violences, verbales ou physiques,

Que les conseillers des Français de l'étranger ne bénéficient pas de la protection fonctionnelle accordée aux agents de l'État,

Que les conseillers des Français de l'étranger sont également susceptibles d'être menacés ou cibles d'attaque à qualité,

Que la carte identifiant les conseillers des Français de l'étranger ne permet pas à l'élu de se prévaloir d'une protection particulière,

Que les conseillers des Français de l'étranger ne disposent pas de passeport de service,

DEMANDE

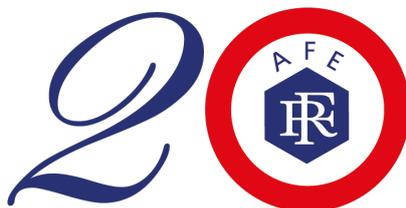
Une évaluation des risques encourus tant par les candidats aux élections consulaires qu'aux conseillers des Français de l'étranger pendant l'exercice de leur mandat ;

L'élaboration d'un cadre réglementaire protecteur pour les conseillers des Français de l'étranger ;

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
18 au 22 mars 2024



RESOLUTION : 2 COMMISSION/N°/03.2024

Objet : Rôle de l'Élu dans le cadre du dispositif de prévention et de gestion de la crise

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Vu la loi n° 2013-659 du 22, juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et, plus particulièrement, le second alinéa de son article 3 qui donne compétence aux conseils consulaires en matière de sécurité.

Vu le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux consulaires et à l'Assemblée des Français de l'étranger et, plus particulièrement, son article 5.

Considérant les déclarations de Monsieur Olivier Becht, ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français établis hors de France en clôture de la 38^e session de l'AFE en mars 2023.

Considérant la visite du centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères par la commission de la Sécurité et des Risques sanitaires de l'Assemblée des Français de l'étranger qui s'est tenue le 24 octobre 2023.

Considérant les auditions des élus conduites par la Commission de sécurité et des risques sanitaire lors des sessions d'octobre 2023 et de mars 2024 de l'Assemblée.

Considérant l'augmentation et l'accélération des risques et des crises pouvant impacter la sécurité des Français de l'étranger.

Considérant l'importance pour les élus des Français de l'étranger d'obtenir les informations auprès du consulat pour répondre au mieux aux interrogations des compatriotes.

DEMANDE :

- Que tous les élus des Français de l'étranger soient inclus dans le dispositif de sécurité par le consulat.
- Que soit assuré la fluidité de l'information entre les chefs d'îlot, le poste consulaire, les élus et les consuls honoraires.
- Que soit créé un groupe de travail entre des Élus de la commission de la Sécurité et des Risques sanitaires avec la DFAE et le CDCS portant sur l'élaboration d'un guide afin de définir le rôle de l' élu en amont et durant une crise.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en Séance
UNANIMITE		
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE